

tholiques, pour leur recommander l'Interest de M.<sup>r</sup> le Cardinal Charles Barberin[i], et pour les disposer de faire tomber sur luy la protection desd.<sup>s</sup> Cantons<sup>2</sup>, dont jouissoit feu ... le Cardinal François Barberin[i] [gest. 1679] son oncle; Je vous prieray encore icy de vouloir bien appuyer cette mesme recommandation de vostre credit, et de celuy de vos Amis, vous assurant, que non seulement vous m'obligerez beaucoup en cette rencontre là, mais que vous ferez mesme une chose tres agreable a sa Ma.<sup>té</sup> [Ludwig XIV.], qui vous en scaura beaucoup de gré, et a tous ceux qui y coopereront."

1) s. AH 91/46

2) s. etwa AH 57/47

3) s. EA VI 1, 1116 d sowie bezüglich Zurlaubens Verdienste AH 91/21

---

Original, mit Siegel - AH 91, 100-101 - Blatt 101<sup>r</sup> leer

## 43

1680 Februar 4., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOR ROBERT-VINCENT] DE GRAVEL AN  
AMMANN [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN

---

"Ayant jugé a propos d'envoyer le s.<sup>r</sup> [Jean-François-Joseph] Baron en vos quartiers [die V kath. Orte gemeint]<sup>1</sup>, je l'ay chargé de cette lettre, qu'il vous rendra de ma part: Jl a ordre de vous entretenir de quelque affaire [- Revokation des von den VII mit Mailand/Spanien verbündeten kath. Orten - IX ausg. GL und SO - eingegangenen Reduktionsinstrumentes -] qui regarde l'Interest commun du Roy [Ludwig XIV.] et de vostre louable Canton. Comme je n'ay eu autre but jusqu'icy, que de pouvoir contribuer en tout ce qui a pû dependre de moy, a la conservation des Traitez de Paix [gemeint den Ewigen Frieden von 1516] et d'Alliance [letztmals 1663 erneuert] qui sont depuis un si long temps entre la Couronne de France et tous les louables Cantons, et mesme a l'affermissement d'une sincere et confederalle Jntelligence entre sa Ma.<sup>té</sup> et eux; j'ay crû vous devoir donner part par la voye dud.<sup>t</sup> ... Baron des sentimens de sa Ma.<sup>té</sup> sur un point qui importe au maintien d'une bonne et reciproque union. C'est pourquoy je vous prie de vouloir ajouter foy a ce qu'il vous dira ladessus de ma part".

1) s. AH 57/47

---

Original - AH 91, 102-103 - Blatt 103 leer